

PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU SDIS 84



Vous êtes recruté en tant que sapeur-pompier volontaire 2ème classe



Vous êtes nommé sapeur-pompier volontaire 1ère classe

MODULE DE SÉCURITÉ CIVILE

TOTAL FORMATION : 176 HEURES* ou 204 HEURES si Secours Routier

9 jours soit 70 heures

12 jours soit 91 heures

2 jours soit 15 heures

4 jours soit 28 heures

Tutorat + FOAD**

DOMAINE D'ACTIVITE SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES (SSUAP)

- > Organisation des secours
- > Secours d'urgence aux personnes
- > Transmissions—radios

Équipier SSUAP



Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

Tutorat + FOAD**

DOMAINE D'ACTIVITE INCENDIE (INC)

- > Incendie urbain
- > Sauvetage et mise en sécurité

Équipier INC



Engins incendie urbain (FPT, FPTL, CCRM...)

FOAD**
inclus dans FOAD Incendie

DOMAINE D'ACTIVITE PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

- > Mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement (intempéries, animaux, etc.)

Équipier PPBE



Camion Tout Usage

Tutorat

DOMAINE D'ACTIVITE SECOURS ROUTIER (SR)

- > Sécurité et protection d'un accident routier
- > Désincarcération d'une victime



Uniquement si affectation dans un CS avec engin de secours routiers

Équipier SR



Véhicule de Secours Routiers



Les formations sont organisées :
- En semaine pendant les vacances scolaires
- En soirée
- Le week-end

* les 176 heures de formation sont à effectuer dans un délai maximum de 3 ans

** FOAD : Formation Ouverte A Distance